



HEURE DU CONTE À LA BIBLIOTHÈQUE

Samedi le 25 septembre, à 10 h 15 ou à 11 h

L'heure du conte est une activité qui invite les enfants (à partir de 2 ans) à plonger dans le monde magique du livre et de la lecture! Au programme : lecture d'une histoire en mode interactif, suivie d'activités ludiques en lien avec le thème de l'animation. Thématique de ce mois-ci : Fruits en folie!

Inscription : saint-remi.ca ou par téléphone au 450 454-3993, poste 2



SAISON 2021 - SOCCER 9-16 ANS

Un remboursement de 50 % est offert aux résidents de Saint-Rémi pour une inscription au soccer faite dans une autre ville pour les catégories U09 à U16.

Le résident souhaitant bénéficier de la contribution municipale doit fournir une copie du reçu d'inscription et d'une preuve de résidence au plus tard le 1^{er} novembre de l'année au cours de laquelle les frais ont été payés. Le joueur doit avoir participé tout au long de la saison pour avoir droit au remboursement.

Faire parvenir vos documents par courriel à : loisirs@ville.saint-remi.qc.ca avant le 1^{er} novembre 2021.

PROGRAMMATION LOISIRS

C'est le temps de s'inscrire !

Les inscriptions pour la session d'automne sont en cours. Les activités intérieures de la programmation commenceront le mardi 12 octobre tout en respectant les consignes des autorités de santé publique. Le passeport vaccinal sera exigé pour toutes les activités physiques pour les 13 ans et plus.

Pour connaître tous les détails des cours offerts et pour vous y inscrire, rendez-vous sur le site Web de la Ville : saint-remi.ca/loisirs-et-culture/activites/.



ACTIVITÉS DES ORGANISMES

CLINIQUE MOBILE DE DÉPISTAGE ET VACCINATION

Date : **Vendredi 24 septembre dès 9 h 30**

Lieu : Centre communautaire (25, rue Saint-Sauveur)

Doses limitées
Premier arrivé, premier servi



santemonteregie.qc.ca/ouest

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Apprendre en cœur vous invite à son assemblée Générale annuelle

Date : **Lundi 27 septembre à 19 h 30**

Lieu : Centre communautaire (25, rue Saint-Sauveur)

Information et inscription : 450 454-0040 ou apprendreencoeur@gmail.com



Pour plus d'informations : www.ville.saint-remi.qc.ca

L'Écho DE SAINT-RÉMI



Prochaine séance
du conseil municipal
20 / 09 / 2021 à 20 h

Prochaine séance
de la cour municipale
à huis clos
23 / 09 / 2021 à 13 h et 18 h

Mairie
450 454-3993
105, rue de la Mairie,
Saint-Rémi QC J0L 2L0

Heures d'ouverture
du lundi au jeudi de
8 h à 12 h et de
13 h à 16 h 30
Vendredi de 8 h à 13 h

Bibliothèque
450 454-3993, poste 2419
Heures d'ouverture
Mardi et mercredi
de 14 h à 20 h
Jeudi et vendredi de
9 h à 12 h et de 14 h à 20 h
Samedi de 10 h à 16 h

Écocentre
Heures d'ouverture
Mercredi de 18 h à 21 h
Vendredi de 13 h à 21 h
Samedi de 9 h à 17 h
Dimanche de 10 h à 16 h

**Loisirs / centre
communautaire**
450 454-3993, poste 5345

En cas d'urgence
En dehors des heures
d'ouverture, composez le
310-4141 ou le 9-1-1

COVID-19
1 877 644-4545
Quebec.ca/coronavirus

L'Écho

DE SAINT-RÉMI

Le 17 sept 2021
VOL. 25 N° 36

LA VILLE VOUS INFORME...

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

Vitesse dans les rangs et près des écoles



Dans le cadre de la Semaine de la municipalité qui a pour thème *Ma municipalité : ma qualité de vie* la Ville de Saint-Rémi lance sa campagne de sensibilisation concernant la sécurité routière.

Comme mentionné dans sa planification stratégique, l'un des objectifs de cet axe d'intervention est « offrir aux citoyens et aux visiteurs des lieux attrayants et sécuritaires. » L'une des problématiques présentes sur le territoire est le non-respect des limites de vitesse dans les rangs et près des écoles.

La Ville de Saint-Rémi pose donc des gestes concrets afin de

sensibiliser les automobilistes. Tout d'abord, le 9 septembre dernier, des affiches ont été installées en bordure de route en zone agricole et sur la rue Saint-Viateur. Il y en a cinq modèles qui représentent différentes scènes :

- Une collision entre une voiture et un tracteur;
- Un face à face entre deux voitures;
- Une collision avec un arbre;
- Une sortie de route;
- Une collision impliquant un cycliste.

Ce sont tous des événements qui peuvent se produire en tout temps sur nos routes, mais qui pourraient être évités si les gens ralentissaient. Les images se veulent percutantes et ont pour objectif de faire réagir. Les affiches ont toutes le même thème : « Lève le pied ! ». Le message s'adresse donc directement aux conducteurs qui sont les seuls responsables de leurs comportements.

Également, en collaboration avec la Sûreté du Québec, la Ville a réalisé un dépliant concernant les consignes de sécurité et les bons comportements à adopter autour des écoles. Le document est disponible en ligne. Il sera aussi remis à tous les élèves via les établissements et distribué aux parents lors de l'arrivée des écoliers dans le cadre d'opération de sensibilisation.

« La sécurité des citoyens est une priorité pour l'ensemble du conseil municipal. Nous recevons régulièrement des plaintes concernant les excès de vitesse, particulièrement en zone rurale. C'est pour cette raison que nous avons demandé à notre équipe de mettre en place cette campagne. » a tenue à souligner la mairesse de Saint-Rémi, Sylvie Gagnon-Breton.

La Ville de Saint-Rémi souhaite générer par ces actions une amélioration des habitudes de conduite sur son territoire afin d'éviter des accidents.

RAPPEL UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU

Niveau vert en vigueur

Détails : saint-remi.ca





AVIS PUBLIC

AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE ET AUX OCCUPANTES ET OCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE Scrutin du 7 novembre 2021

Par cet avis public, M^e Patrice de Repentigny, président d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis le 1^{er} septembre 2020 ou avant.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le 1^{er} septembre 2021. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé(e) de vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec le président d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 21 octobre 2021.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec le président d'élection.

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

5. Vous aurez la possibilité d'exercer votre vote par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :
 - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une demande ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.
 - Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours.

COORDONNÉES DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION :

Adresse : 105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec, J0L 2L0
Téléphone : 450 454-3993, poste 5112 Courriel : pderepentigny@ville.saint-remi.qc.ca

Donné à Saint-Rémi, ce 17 septembre 2021
M^e Patrice de Repentigny
Président d'élection

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE DEVANT PUBLIC

Ce **lundi 20 septembre à 20 h** se tiendra la prochaine séance publique du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi. Elle sera ouverte au public. Afin de respecter les règles de distanciation sociale, 15 citoyens maximum seront admis dans la salle du Conseil.

Le port de couvre-visage sera obligatoire pour circuler dans la mairie. Les citoyens présents pourront le retirer une fois assis dans la salle. En tout temps, les mesures de santé publique, notamment la distanciation physique, devront être respectées. Veuillez noter que l'ouverture des portes se fera uniquement à 19 h 50.

Par mesure de sécurité, nous demandons aux citoyens présentant des symptômes de la COVID-19, ayant été en contact avec une personne présentant des symptômes ou ayant été testée positive de ne pas se présenter à la mairie. Nous vous encourageons à nous suivre à distance.

Enregistrements des séances

Par souci de transparence, nous poursuivons la publication des enregistrements audio des séances :
<https://www.saint-remi.ca/ville/vie-municipale/seances-du-conseil/>.

Questions par courriel toujours possibles

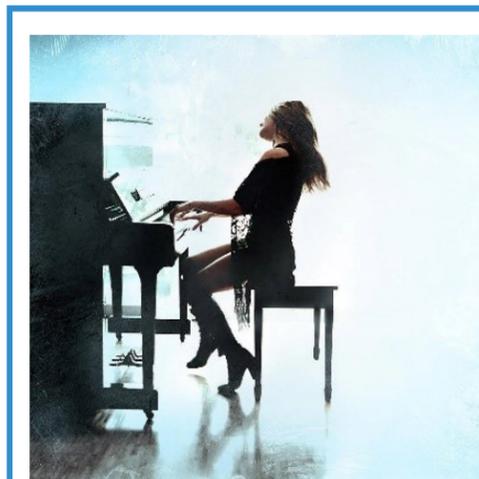
Les citoyens qui ne seront pas présents à la séance peuvent poser leurs questions par écrit à M^e Patrice de Repentigny, greffier à l'adresse courriel suivante : pderepentigny@ville.saint-remi.qc.ca ou par téléphone au **450 454-3993, poste 5112**.

Le projet d'ordre du jour est en ligne. C'est également le cas des règlements à l'étude. Une version papier pourra être remise lors de la séance à toute personne qui au préalable en fera la demande au greffier.

Date limite pour poser vos questions ou demander vos copies : à midi le lundi 20 septembre.

Pour que votre question soit jugée recevable, vous devrez obligatoirement nous donner les informations suivantes :

- Prénom et nom;
- Adresse civique;
- Numéro de téléphone.



ACTIVITÉS DANS LE CADRE DES JOURNÉES DE LA CULTURE

Cette année, dans le cadre des *jours de la culture* nous vous invitons, le **dimanche 26 septembre à 13 h 30**, à un spectacle gratuit de l'auteur-compositeur-interprète et pianiste Valérie Lahaie. C'est en 2014 que le grand public tombe sous son charme lorsqu'elle était candidate et finaliste à la très populaire émission *La Voix*.

Suite au succès des *Soirées musicales sous les étoiles* qui ont eu lieu cet été, la même formule sera reprise pour cet événement. Ainsi, ce spectacle aura lieu sur le parvis de l'église. Pensez à apporter vos chaises ou couvertures. En cas de pluie, la représentation aura lieu à l'intérieur du bâtiment.

Également, de **13 h à 15 h**, l'artiste peintre, Charlem, sera sur place pour vous faire participer à trois œuvres collectives. Venez vous exprimer collectivement dans la création de belles œuvres d'art tout en écoutant de la bonne musique.

